



Prudhomme en cour et mon ex patron vend la société

Par **elisamoumoune**, le **21/07/2016** à **19:16**

bonjour, après un licenciement en décembre 2015, j'ai mis mon patron aux prudhommes pour harcèlement moral. rnaujourd'hui j'apprends qu'il propose a tous ses employées a ceux qui le veule de faire une proposition de rachat, ma question est ce que je risque de na pas être indemnisé. rnDans l'attente de vous lire.

Par **Visiteur**, le **21/07/2016** à **20:37**

Bonjour, rnLa cession de l'entreprise n'éteindra pas votre action prud'hommale. rnSi vous êtes passée par un syndicat, demandez leur s'il faut formuler, en l'état actuel du dossier, une opposition financière du montant de l'indemnité que vous réclamez, auprès du notaire chargé de la transaction

Par **morobar**, le **22/07/2016** à **08:32**

Bjr, rnA manipuler avec prudence, car le harcèlement moral est en général rarement fondé selon sa définition, et la prospérité devant le CPH n'est pas garantie. rnUne opposition non fondée coulerait une petite fortune en DI